

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de LABASTIDE-MARNHAC
Département du LOT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation le 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie,

Etaient présents : MASSABEAU Pierre, MIO-BERTOLO Josiane, CLARY Fabrice, BAQUÉ Sylvia, GOMEZ Julian, LAVIALE Jean-Marc, SALINAS Christine, RESSEGUIER Liliane, Nathalie GIMBERGUES-DEPÉTRIS, JURASCHEK Benoît, MARSIS Sandra, TAURAND Olivier, CALMON Constance, DELPECH Maxime, COUDERC Alexis

Absents :

Secrétaire de séance : CLARY Fabrice

DELIBERATION n°202603005

Objet : Désignation du secrétaire de séance

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr GOMEZ Julian, le plus âgé des membres du conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner parmi ses membres un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal.

Il est proposé de désigner Fabrice CLARY en qualité de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Désigne Fabrice CLARY, adjoint au maire, comme secrétaire de séance pour la réunion du 20 mars 2026.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Fabrice CLARY

LE PRESIDENT DE SEANCE,
Julian GOMEZ

Acte rendu exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>